

emploie en ce moment? En second lieu, si on n'a pas accordé suffisamment de contrats ou si on ne se propose pas d'en accorder à la compagnie, a-t-on élaboré des plans de concert avec la société, afin de l'encourager à se lancer dans la production d'avions civils de façon à garder à son emploi les ouvriers spécialisés dans la fabrication d'avions? Peut-être pourraient-ils se trouver facilement un emploi ailleurs, mais il ne faut pas oublier qu'on ne peut former du jour au lendemain des ouvriers hautement spécialisés dans la fabrication d'avions comme ces gens le sont. Le ministre voudrait-il formuler quelques commentaires sur la question?

Le très hon. M. Howe: Monsieur le président, je puis dire que s'il y a une avionnerie au Canada qui est dans une situation favorable en ce qui concerne les contrats du gouvernement, c'est l'Avro qui est dans la meilleure situation.

M. Pallett: C'était là une réponse, mais je soutiens qu'elle ne répond pas à la question. A-t-on adjugé suffisamment de contrats à la compagnie ou se propose-t-on de le faire, afin d'assurer du travail aux ouvriers actuels? Il existe à cette usine des dossiers relatifs à la fabrication des avions; à mon avis, le ministre sait au juste combien il faut d'ouvriers pour exécuter certains contrats passés par son ministère. En tenant compte de ces deux facteurs, il peut certes dire au comité si l'on a accordé suffisamment de contrats à la compagnie pour qu'elle puisse maintenir ces ouvriers au travail.

Le très hon. M. Howe: Il nous manque encore certaines données. Il faudrait, par exemple, savoir si l'avenir assurera la paix au monde. Il y a aussi divers éléments dont il faut tenir compte. Quels sont les besoins du CARC et quelle sera l'opinion des parlements futurs en ce qui concerne les sommes qu'il y a lieu d'affecter à la fabrication d'avions? Si nous connaissions la réponse à ces questions, nous pourrions faire des prédictions plus précises, mais même alors je doute qu'il soit possible de le prédire d'une façon exacte.

La production de munitions n'a pas pour objet de fournir du travail, mais bien de défendre le Canada. A titre de ministre de la Production de défense, je ne puis dire plus que ce qui suit: Si nous avons besoin d'armes pour défendre le Canada et si on accorde les fonds nécessaires aux services armés, nous ferons de notre mieux pour leur fournir ce dont ils ont besoin.

M. Pallett: C'est peut-être une réponse incomplète à la première partie de la question mais quelle est la réponse à la deuxième

partie? Si le ministre n'est pas sûr que les besoins de la défense suffiront à assurer du travail, puis-je lui demander si son ministère a eu des entretiens avec les autorités de l'Avro à propos de la fabrication d'avions civils, ce qui permettrait à cette société de s'engager dans le domaine du Transport et de maintenir au travail son noyau actuel d'ouvriers d'avionnerie?

Le très hon. M. Howe: Si la société Avro peut s'engager dans une entreprise de transport, nous discuterons volontiers avec elle des possibilités de lui adjuger des contrats. De fait, je n'ai pas entendu parler de projet de ce genre.

M. Pallett: Sauf erreur, à un certain moment, cette société a mis au point un réacteur de transport qui, à l'époque, pouvait se comparer à n'importe quel autre appareil sur le marché; si on avait continué les recherches, on aurait pu, grâce à de la publicité et à certaines modifications, obtenir une part très importante du marché du transport. C'est ce qu'on m'a dit. Je crois savoir également que, à cause de commandes d'appareils dont on avait besoin pour la défense nationale, la société a dû laisser ses plans de côté. C'est cette intervention directe du ministère qui a empêché la société de pénétrer sur ce marché, ce qui a sans doute nui aux perspectives d'emploi des ouvriers de l'usine. Quand le ministère déplace des gens d'un milieu, il lui incombe, me semble-t-il, de les aider à y retourner.

M. Macdonnell: Je veux poser une autre question au ministre. Je veux être bien sûr que le ministre nous a dit que ces Anglais qui ont la haute main sur l'Avro ne sont assujétis à aucune restriction, que ce marché s'est conclu de leur propre initiative, sans qu'ils se fussent adressés au ministère ni même que ce dernier en ait eu connaissance, qu'ils ont agi absolument seuls et que c'est là toute l'affaire, autant que le ministre le sache.

Le très hon. M. Howe: C'est exact.

M. Macdonnell: Je veux soulever une question au sujet des biens de la Couronne. Je ne suis pas sûr si je ferais mieux de la soulever maintenant ou plus tard.

M. Dickey: Crédit n° 89.

M. Green: Le rapport annuel du ministère de la Production de défense, pour l'année 1954, indique qu'à la fin de cette année-là le ministère comptait 1,509 fonctionnaires. Ce document indiquait également que 23 hommes venant de l'industrie étaient employés sous le régime de la loi sur la production de défense, et que quatre d'entre eux donnaient